

# Brèves du CSE

## Que faut-il retenir ?

Réunions du CSE 26 et 29 juin 2023



*Après chaque réunion plénière du CSE (Élus et Direction), la CFDT vous informe sur les sujets traités*

## Approbation des comptes 2022 du CSE (Comité Social et Économique)

Les comptes 2022, préparés par les comptables du CSE, ont été vérifiés et présentés par le cabinet d'expert-comptable aux élus le 26 juin. Les comptes ont été certifiés par les commissaires aux comptes. **Les comptes ont donc été approuvés à la majorité des élus du CSE.**

La CFDT ne comprend pas comment certaines Organisations Syndicales aient pu voter contre. En effet cela revient à mettre en cause le travail des experts comptable et celui des commissaires aux comptes en insinuant des anomalies, fraudes ou faute de gestion. Aucun argument comptable n'a été présenté pour justifier leur vote.

*La CFDT remercie les bénévoles pour leur engagement au quotidien dans le fonctionnement des activités du CSE et de l'ASTC.*

## Création de l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement)

La Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants des salariés a été votée à la majorité des élus (CFDT et CFE-CGC ont voté pour, CFTC, CGT et UNSA ont voté contre, FO s'est abstenu).

Le principe de l'ALSH sera :

- Accueil des enfants de 6 à 11 ans les mercredis en période scolaire.
- Cet accueil se fera au 2<sup>ème</sup> étage des locaux Lucie Decosse spécialement aménagés par la Direction de l'établissement à cet effet.
- L'accueil des enfants se fera conformément à la réglementation en vigueur. Nous espérons ouvrir cet accueil de loisirs avant les vacances de la Toussaint. Plus d'information dans la newsletter et bientôt sur le site moncecrystal.

*La CFDT se félicite de la création de l'ALSH et a hâte de pouvoir accueillir les enfants. Un sondage est en cours.*

## Consultation sur le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

Le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés doit être consigné dans le DUERP et mis à jour chaque année.

- En mars dernier la CFDT a fait voter en CSE une expertise sur ce document. En effet, les RPS (Risques Psycho-Sociaux) n'y sont pas pris en compte. Le cabinet d'expert SYNDEX a fait des propositions de méthodologie pour intégrer les RPS au document. La Direction a décidé de prendre en compte cette demande des élus. La CFDT et l'ensemble des élus ont donc rendu un **avis défavorable sur le DUERP** en l'état dans l'attente de l'application de l'intégration des RPS au DUERP.

*La CFDT espère pouvoir voter favorablement l'année prochaine car elle ne doute pas que la Direction aura mis en œuvre la méthodologie préconisée par l'expert.*

Site	Mail	Citadel	Facebook
<a href="https://sectioncfdtgnv.wixsite.com/cfdt-cristal-gnv">https://sectioncfdtgnv.wixsite.com/cfdt-cristal-gnv</a>	<a href="mailto:sectioncfdtgnv@gmail.com">sectioncfdtgnv@gmail.com</a>	CFDT – Thales Gennevilliers	Section CFDT – Thales Gennevilliers



## Organisation du secteur DP5 (Défense Protection System) de PRS

- La Direction a présenté l'organisation de ce secteur dont l'avenir semble encourageant mais dont l'activité reste fortement soumise à la vulnérabilité de certaines décisions politiques pas toujours rationnelles.

*La CFDT restera vigilante à ce que les salariés n'en fassent pas les frais.*

## Consultation sur le RSC (Rapport de Situation des Conditions d'emploi et de formation des femmes et des hommes de l'établissement de Gennevilliers pour l'année 2022)

**Avis CFDT** : Les points positifs

- La CFDT constate que la bonne poursuite des actions engagées ces dernières années portent leurs fruits : 24% de femmes sur Cristal et une progression continue du taux de représentativité des femmes Ingénieurs & Cadres position 3B et 3C tendant à briser le plafond de verre.
- La CFDT observe que le taux d'embauche de femmes en CDI est de 27.9% pour 2022, ce qui tend vers l'objectif de 30% de femmes recrutées par an d'ici 2024.

**Avis CFDT** : Les points négatifs

- La CFDT constate que l'effectif des techniciens et des administratifs continue de reculer passant de 7.4% en 2019 à 6.4% en 2022. Et cela malgré les nombreuses alertes de la CFDT ces dernières années.
- La Direction n'a pas communiqué de données sur le Bilan 2022 de l'Avenant Triennal 2022-2024 de l'Accord Egalité (recrutement des femmes dans les familles professionnelles où elles sont sous représentées, taux de représentativité des femmes dans les Codirs, actions de sensibilisation, etc...).

*La CFDT a donné un avis FAVORABLE sur le rapport !*

*La CFDT a réitéré ses alertes à la Direction en espérant qu'elles soient entendues.*

## Avancement du projet CONTACT Aéro

- Chaque année, au moins depuis 2020, des équipes CONTACT, tactique ou Aéro, sont sollicitées pour travailler certains samedis. Cette année, le CSE a été informé en réunion du recours au travail du samedi lors de deux réunions pour l'équipes Aéro, pour les deux grands jalons de l'année, JSHW et JS2.1.
- En tout, 16 samedis sur 5 mois de mars à juillet verront des équipes CONTACT Aéro travailler. Des reports de congés sont également prévus pour ces équipes. Comme à chaque fois, le nombre de faits techniques identifiés plus nombreux que prévus a été mis en avant pour justifier le recours au travail du samedi. Comme nous le déclarions déjà lors d'une réunion précédente, les moyens pour permettre aux équipes de travailler dans de bonnes conditions afin de livrer les logiciels de qualité répondant aux attentes du client ne sont pas mis en place, ce qui provoque un sur-engagement des salariés, dont l'activité sera transférée à Cholet pour la plupart d'entre eux (Projet CONNECT).

*La CFDT interpelle la Direction et continuera de le faire pour que les salariés ne soient pas la variable d'ajustement pour pallier le manque de moyens.*

Site	Mail	Citadel	Facebook
<a href="https://sectioncfdtgnv.wixsite.com/cfdt-cristal-gnv">https://sectioncfdtgnv.wixsite.com/cfdt-cristal-gnv</a>	<a href="mailto:sectioncfdtgnv@gmail.com">sectioncfdtgnv@gmail.com</a>	CFDT – Thales Gennevilliers	Section CFDT – Thales Gennevilliers

## **NOUVELLE CLASSIFICATION THALES EN DERIVE**

Les outils de la nouvelle classification donnaient l'opportunité pour la direction de s'intéresser au travail réel des salariés et de les impliquer dans une démarche de valorisation des compétences.

**Par le biais de ses communications erronées, la direction veut faire croire que tous les salariés occupant un même emploi ont tous les mêmes missions.**

### **LA CONVENTION COLLECTIVE EST CLAIRE SUR LE SUJET :**

- Les fiches descriptives d'emploi doivent formaliser les contenus réels de travail au travers des activités significatives.
- La direction doit remettre en main propre les descriptifs d'emploi avant la cotation, aux salariés concernés pour consultation et amendements si besoin.



### **RAPPEL ACCORD DÉPLOIEMENT THALES :**

"Afin de permettre au salarié de connaître la description de son emploi et aux fins de consultation, le manager lui remettra la fiche descriptive de son emploi au cours du second semestre 2023. »

**La CFTD Thales dénonce les méthodes de la direction : les managers ne sont pas réellement soutenus et accompagnés.**



## 1700 FICHES DESCRIPTIVES D'EMPLOI POUR 44000 SALARIÉS

Les salariés du Groupe ne sont pas consultés.  
Le comité de pilotage au niveau du Groupe ne valide pas les fiches et n'a aucune possibilité d'action ; peu de ses remarques sont prises en compte.



La stratégie de Thales dans ce déploiement rend pratiquement impossible l'amendement des fiches descriptives d'emploi.

Les flexibilités et les spécificités ne sont pas prises en compte dans ce référentiel métiers.

### CONTACTEZ LES ELUS CFDT POUR UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

**Nous conseillons à chaque salarié, dès qu'il aura eu connaissance de la fiche descriptive d'emploi à laquelle il sera rattaché, de signifier par écrit à la direction, les différences entre la fiche et le contenu réel de son emploi.**

Face à cette situation, la CFDT Thales est prête à remettre en question sa signature de l'accord de déploiement et porter le dossier auprès des instances juridiques.

